



L'agent de développement en loisir, **un incontournable pour votre MRC**



Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Novembre 2023

Introduction

Saviez-vous que **75 %** des municipalités de l'Estrie comptent moins de 2 000 habitants, et que **87 de ces 89** municipalités sont considérées comme étant situées en milieu rural?

Cette réalité a mené, depuis plus de 20 ans, à des actions de concertation et de développement du loisir en milieu rural sur les territoires des MRC. L'une des résultantes importantes de ces actions est l'embauche de professionnels en loisir en milieu rural au niveau supralocal. Cette approche innovante a fait ses preuves en région, en plus d'être reconnue à travers la province.

Objectifs de la démarche

Assurer une meilleure couverture régionale en convenant d'un langage commun lorsqu'il s'agit de développement du loisir de proximité.

Mieux définir le rôle des agents de développement en loisir en Estrie et multiplier les acteurs pour soutenir le développement du loisir dans les milieux ruraux.



Le loisir de proximité

Le loisir se décline en une multitude de possibilités : le plein air, le loisir culturel, l'activité physique, le sport, le loisir scientifique, le loisir socio-éducatif, le loisir pour personnes handicapées, etc.

Il s'agit d'une façon pour la population de se tenir en forme autant physiquement que mentalement, sans égard à l'âge, à la situation financière, à la capacité physique ou à toute autre limitation.

Le loisir est aussi un moyen de socialiser en pratiquant des activités avec ses proches ou avec d'autres individus dans divers contextes, que ce soit lors d'événements tels les festivals et les fêtes, les tournois sportifs familiaux, ou encore les parties de hockey un soir d'hiver avec d'autres amateurs présents sur la patinoire municipale.

Le rôle de l'agent de développement en loisir dans la MRC

Parfois nommé « agent de développement en loisir », « agent loisir », « agent territorial » ou autre, ce professionnel agit dans la liaison entre les acteurs du loisir, du sport et du plein air sur le territoire. Il est un allié en ce qui a trait au développement régional. Plus précisément, son rôle consiste à...



- **Favoriser** le développement du loisir, du sport et de la culture comme leviers pour assurer une meilleure qualité de vie pour les citoyens de la MRC.

- **Offrir** un milieu de vie optimal aux citoyens, pour assurer l'attraction et la rétention.

- **Connaître** son milieu afin d'orienter les acteurs vers les outils et les ressources pertinentes pour eux.

- **Créer** des partenariats avec les municipalités, avoir accès aux divers financements et créer un effet levier dans un projet ou une démarche.



- **Agir comme facilitateur** en regroupant des projets locaux pour en faire un seul projet régional ayant une plus grande visibilité et un meilleur soutien, afin de le faire perdurer dans le temps.

- **Accompagner** les municipalités dans la promotion et la mise en place de programmes nationaux et régionaux, tels que le « Défi château de neige » et autres.

- **Accompagner** les responsables et les bénévoles en loisir des localités afin de les aider à développer et à maintenir leurs services de loisir.



- **Influencer** les décideurs sur les tendances et les bonnes pratiques.

- **Faire la promotion** de l'offre de loisir sur le territoire et faire rayonner les bons coups du milieu pour augmenter l'accès à la pratique du loisir.

- **Soutenir** le milieu dans ses politiques et démarches telles que MADA et l'embauche de ressources en camps de jour.

- **Être un partenaire** de première ligne pour les organismes présents sur le territoire. Assurer un soutien et une concertation pour les organisations qui œuvrent dans le développement local et régional des communautés.

- **Créer des alliances** durables avec les tables et les comités régionaux, tant auprès de la jeunesse et du scolaire, que des clientèles plus vulnérables.

L'agent de développement en loisir en action...



- **Met en place** des outils qui répondent aux besoins exprimés par le milieu et par les professionnels en loisir municipal. Par exemple : un répertoire des services en sport, loisir et culture, une formation centralisée pour les sauveteurs, etc.
- **Fournit des occasions** d'échanges pour favoriser le réseautage et la création d'une communauté de pratique. Par exemple : comité des élus en loisir, comité des professionnels municipaux, etc.
- **Offre un service** de soutien-conseil aux municipalités, aux décideurs, aux organismes de loisir, etc. Par exemple : soutien à l'embauche d'une ressource mutualisée en loisir, mise en place du programme SAE+, etc.
- **Fait la promotion** des fonds existants et soutient les milieux dans le dépôt de projets. Par exemple : tournée des municipalités lors du lancement du « Fonds de relance », une commande collective de bacs de jeux libres, etc.
- **Coordonne** des programmes de soutien financier pour les familles vivant des situations de vulnérabilité. Par exemple : un fonds loisir MRC.
- **Crée et diffuse** des outils aux comités locaux pour l'organisation et la planification de leurs événements et de leurs activités. Par exemple : un calendrier commun d'activités pour la MRC, un livret de la relâche scolaire, etc.
- **Coordonne** le déploiement de projets spéciaux et d'événements régionaux. Par exemple : une fête des camps de jour, un carnaval d'hiver, une équipe d'animation mobile, un gala de reconnaissance pour les animateurs, etc.
- **Participe** au développement, au déploiement et à la gestion de banques d'équipements, d'animation et de matériel de loisir, de sport et de plein air. Par exemple : le projet « Bleu, blanc, vert », le prêt de capsules, etc.

L'agent de développement en loisir au service de votre MRC

Comme vous le savez, une MRC assure la planification de l'aménagement de son territoire avec un outil que l'on appelle le schéma d'aménagement, ainsi qu'à l'aide de politiques de développement, telles que familiales, culturelles et « Amie des aînés », pour l'amélioration de la qualité de vie.

Une MRC adopte un énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire. Le rôle d'un agent de développement en loisir contribue grandement à mettre en place des actions qui rendent le milieu vivant et attractif pour les citoyens.

L'agent de développement en loisir est le relayer d'information d'une municipalité à l'autre. Il devient un agent de réseautage entre celles-ci. Ainsi, chaque ville et village profite de l'implication du travailleur en loisir. Aussi, on remarque qu'au niveau de la MRC, cette façon de procéder favorise le développement du loisir sur l'ensemble du territoire.

La contribution du Conseil Sport Loisir de l'Etrie

Le Conseil Sport Loisir de l'Etrie agit sur le développement de l'offre de loisir et de sport, en complicité avec la communauté estrienne, en soutenant les initiatives et en unissant les acteurs du milieu. Il intervient à titre de partenaire régional, en représentant le milieu auprès des décideurs et des organismes nationaux. Organisation d'expertise en loisir, il est une ressource de soutien et de formation pour les intervenants.

Le Conseil Sport Loisir de l'Etrie anime des tables de concertation auxquelles les professionnels en loisir régionaux participent. Ces rencontres créent des moments d'échange entre les travailleurs des différentes municipalités et permettent de transmettre des informations en plus de partager les actions mises en place sur l'ensemble du territoire.

De plus, les tables se veulent des occasions pour les travailleurs en loisir de se ressourcer, de se former et de partager leurs idées avec les autres professionnels.

Ces occasions de concertation mènent à plusieurs projets régionaux dont les retombées sont locales, et elles permettent au CSLE de recueillir les besoins actuels du milieu, afin de créer des projets collectifs et d'élaborer des outils et des formations en réponse à ces besoins.

Depuis plus de 20 ans, le Conseil Sport Loisir de l'Etrie contribue financièrement à l'embauche de ressources humaines affectées au loisir dans les MRC. Il reconnaît la pertinence de s'investir pour le développement du loisir et d'être partie prenante de la réalisation d'actions en soutien au milieu.

Caractéristiques	Conseil Sport Loisir de l'Estrie	Agent de développement en loisir de la MRC	Professionnel en loisir municipal
Clientèles	Municipalités, MRC, institutions scolaires (primaire, secondaire et enseignement supérieur) et organismes de loisir, de sport, de plein air et de loisir pour personnes handicapées	Municipalités et organismes de son territoire Travailleurs et bénévoles en loisir de son territoire.	Citoyens de 0 à 99 ans Clubs et comités locaux
Champs d'intervention	Loisir au niveau régional : • Activité physique • Bénévolat • Sport (développement et Jeux du Québec) • Plein air • Loisir pour personnes handicapées • Parcs et espaces récréatifs • Loisir municipal • Loisir culturel • Camps de jour • Sécurité et intégrité en loisir et en sport	Loisir au niveau supralocal : • Tables de concertation • Culture • Développement social • Environnement • Urbanisme, plans d'aménagement territorial	Loisir au niveau local : • Parcs (piscine) • Bibliothèques • Camps de jour • Comités bénévoles • Programmation d'activités • Événements • Services aux citoyens • Collaboration et ententes avec diverses organisations locales et régionales
Mandats	Responsable du développement du loisir, du sport et du plein air en région Planification stratégique développée en collaboration avec les membres	Responsable du développement local et supralocal Plan d'action élaboré par le comité loisir de la MRC et présenté annuellement au conseil de la MRC pour approbation	La municipalité est le maître d'œuvre du loisir offert à sa population. Plus que jamais, le loisir au palier local se définit comme un outil accessible à privilégier pour une communauté vivante, accueillante, solidaire, fière et en santé.
Niveaux d'intervention	Mandats du MEQ et du MCC, notamment : • Sensibilisation et information • Accompagnement et soutien-conseil • Gestion de programmes • Formation • Soutien financier à la mise en œuvre de projets • Développement d'outils	Concertation et réseautage du milieu Accompagnement local Soutien à la mise en œuvre de projets	Animation du milieu de vie Approche citoyenne Collaboration avec les organismes locaux
Exemples de répartition de tâches pour un même projet : camp de jour * Cette répartition est réalisée dans une logique d'échanges et de partage (informations, besoins, outils) entre chaque partie.	• Offrir des programmes de formation régionaux • Mettre à jour L'« Espace camps », qui propose des ressources aux gestionnaires de camps, sous forme d'un répertoire interactif en ligne • Produire une infolettre dédiée aux gestionnaires de camps • Créer des outils d'animation et des trousseaux de matériel spécifiques aux besoins des gestionnaires • Traiter d'enjeux régionaux avec différentes instances (ex. : glissement du soutien avec la DSP)	• Assurer un minimum de conformité dans l'ensemble des camps de jour de la MRC • Répondre aux besoins exprimés par le milieu et proposer des actions communes • Coordonner des événements pour l'ensemble de la MRC (ex. : Fête des camps de jour) • Développer des partenariats pour soutenir les milieux (ex. : CIUSSSE, TDAH Estrie)	• Embaucher, former et évaluer le personnel estival • Procéder aux inscriptions et à la logistique des groupes • Coordonner la programmation estivale • Assurer la gestion administrative et financière du camp de jour • Mettre en place des outils pour assurer la sécurité et la santé des participants et du personnel • Assurer le service à la clientèle